|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE** |  | **BURKINA FASO** |
| **-------🙝🙟-------** | **-------🙝🙟-------** |
| **CABINET** | **UNITE-PROGRES-JUSTICE** |
| **-------🙝🙟-------** |

**COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE A LA QUATRIEME SESSION DE LA PLATE FORME MONDIALE SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

**GENEVE DU 19 AU 23 MAI 2013**

**Mai 2013**

Plusieurs pays, notamment le Burkina Faso, ont été exposés à des catastrophes naturelles au cours des dernières années.

Leur fréquence, leur ampleur et leurs corolaires, amènent les pays notamment le Burkina Faso à inscrire au titre de ses priorités la réduction des risques de catastrophes. Celle-ci est une priorité pour notre pays au regard des politiques et stratégies développées pour la juguler. En effet, en matière de réduction des risques de catastrophes, notre pays a réalisé des progrès significatifs qui nous illustrent sur l’intérêt accordé à la question.

Au Burkina Faso, la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les politiques et plans relatifs au développement durable. L'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes se fait à travers les programmes et stratégies suivants:

* La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) adoptée et en cours de mise en œuvre. Venant en remplacement au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la SCADD constitue à partir de 2011 le cadre national de référence des politiques sectorielles de développement. En effet, la stratégie de croissance accélérée et de développement (SCADD) qui est le document de référence en matière de développement au Burkina Faso prend suffisamment en compte la RRC car la question des changements climatiques et leurs conséquences y ont une place de prédilection.

Cela se traduit sur le terrain par des résultats qui se mesurent à travers les formations et les activités de sensibilisations qui sont assurées à l'endroit des populations à la base, des communautés. Aussi, d’une part, Le Gouvernement et les centres de recherche collaborent pour le partage d'information hydrométéorologique qui contribue à réduire les risques de catastrophes. D’autre part, des politiques de logements sociaux sont initiées et mises en œuvre pour procurer aux populations les logements décents et sûrs.

Outres ces mesures règlementaires et programmatiques prenant en compte la RRC, le Gouvernement du Burkina Faso ne laisse en reste le développement et le renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités pour accroître la résilience face aux aléas. Une des principales mesures est la création d’une plate forme nationale de RRC qu’est le conseil national de secours d’urgence et de réhabilitation (CONASUR). Le CONASUR se veut une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant des représentants d’une vingtaine de départements ministériels, les Gouverneurs de régions, les ONG, ces dernières étant représentées par le secrétariat permanent des ONG (SPONG) et le mouvement de la Croix-Rouge Burkinabé. La présidence du Conseil est assurée par le Ministre chargé de l’Action Sociale, la vice-présidence par le Ministre chargé de l’Administration du Territoire. Le CONASUR est chargé :

* de veiller à l’intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement.
* d’adopter les plans et stratégies d’intervention ;
* d’assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d’urgence et de réhabilitation ;
* d’assurer la coordination des actions humanitaires.

D’autres initiatives ou mesures entrant dans le cadre du développement et du renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités pour accroître la résilience face aux aléas sont prises par le Gouvernement et se traduisent par:

* un renforcement des capacités budgétaires, humaines de la plate forme nationale de RRC,
* la formation, l'information et la sensibilisation des communautés à la base;
* la mise en place et le renforcement des Systèmes de surveillance et d'alerte précoce au niveau sectoriel, sous régional et régional (CILSS, CEDEAO, ACMAD, AMSD, PUMA...). Ces systèmes fournissent des informations aux décideurs et acteurs (Gouvernement, Partenaires) et aux communautés de base pour la préparation et la prise de mesures et d'actions préventives.
* -l'existence de mécanismes (Comités) de prévention et de gestion des épidémies à tous les échelons de l’administration sanitaire.
* -la création des structures de facilitation d'accès aux logements décents et d'application des normes de construction.
* la collaboration, le partenariat que l’Etat à travers le dispositif national de gestion des catastrophes développe avec les différents acteurs pour une meilleure gestion des différents volets de la gestion des catastrophes.

En fin, la réduction des risques est envisagée systématiquement dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

En effet, l’approche RRC au Burkina Faso est prise en compte dans :

* **La dimension prévention** qui se traduit par des actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à tous les niveaux (élus locaux, communautés, professionnels de divers métiers, exercice de simulations...) pour l'adoption de nouveaux comportements face aux risques qui surviennent dans notre pays et la mise en œuvre de mesures de lutte contre les vulnérabilités,
* **La dimension des secours en cas de catastrophes**: pour sauver les populations victimes de catastrophes, le gouvernement et ses partenaires apportent des secours d'urgence (sauvetage) et des aides humanitaires dans plusieurs domaines (Alimentation, Santé, Education, Hébergement, Eau, Hygiène et Assainissement ...).

Pour une réponse efficace, rapide et coordonnée, le Burkina Faso s'est doté en 2009 d'un Plan de Contingence National Multirisque de Préparation et de Réponse aux Catastrophes.

Ce plan de contingence est renforcé par les plans « organisation des secours » (ORSEC).

* **La dimension Réhabilitation/reconstruction/relèvement**: cette dimension constitue une préoccupation majeure du Gouvernement qui l'a intégrée dans ses politiques et programmes. L'insuffisance des moyens face aux besoins souvent considérables, ne permet pas une mise en œuvre satisfaisante de cette dimension. Cependant, l'inondation survenue dans notre pays le 1er septembre 2009 a amené le gouvernement et les partenaires à prendre conscience de l'importance de ce volet, à travers une assistance pour la réhabilitation des sinistrés. Les efforts du Gouvernement sont accompagnés par les interventions de certaines ONG et Associations et des Partenaires Techniques et Financiers.

En termes de perspectives, le Burkina Faso a élaboré une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes assortie d’un projet de loi d’orientation. Ces instruments sont en phase d’adoption par les institutions compétentes.

La stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes est conçue pour une durée de cinq (5) ans, de 2013 à 2017.

Cette stratégie vise à :

* Doter le Burkina Faso d’institutions fortes de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de :
	+ Prévention/préparation ;
	+ Réponse d’urgence ;
	+ Réhabilitation/relèvement ;
	+ Coordination, mobilisation des ressources et développement de partenariat.
* Doter le Burkina Faso d’outils pertinents de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
* Réduire la vulnérabilité globale du pays aux catastrophes et crises humanitaires.

L’élaboration d’une loi d’orientation permettra la prise en charge efficace des catastrophes et crises humanitaires : conditions et procédures de déclaration d’état de catastrophe ou de crise, indemnisation des victimes, interdiction d’occupation de certaines zones à risques, etc. Cette loi permettra surtout de déterminer les différents acteurs de la prévention et la gestion des risques et catastrophes et clarifier leurs rôles et responsabilités respectives.

Ces instruments permettront aux Burkina Faso de renforcer ses capacités institutionnelles et règlementaires en matière de RRC.